

(Traduction)

II

*Le Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne
à l'Ambassadeur du Canada à la République fédérale d'Allemagne*

MINISTRE FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le 10 décembre 1956.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de faire suite à ma lettre du 3 octobre 1956* dans laquelle je vous faisais part que l'Allemagne avait l'intention, sous réserve de l'approbation requise, d'acheter du Canada 225 avions du modèle Sabre VI.

Puisqu'on vient de m'informer que le 7 décembre 1956, on s'est entendu sur le texte du contrat d'achat à conclure entre des représentants du Ministère fédéral de la Défense et du Ministère fédéral des Finances, d'une part, et des représentants de la société Canadair, d'autre part, et que les formalités nécessaires à la signature de ce contrat ne prendront probablement encore que quelques jours, je suis en mesure de vous faire savoir que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne accepte avec reconnaissance la proposition du Gouvernement du Canada visant à former des élèves-pilotes d'Allemagne dans les établissements de l'Aviation royale du Canada, conformément aux conditions établies dans votre Note n° 100 du 17 septembre 1956 et à l'appendice "A" annexé à cette Note.

J'ai l'honneur de confirmer que la présente Note, de même que la Note n° 100 précitée du 17 septembre 1956 et l'appendice "A" à cette dernière Note, constituent un accord conclu entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le Gouvernement du Canada, accord qui entre en vigueur en date de la présente Note.

Je saisis l'occasion pour vous dire que mon Gouvernement est très heureux d'avoir conclu cet accord; il contribuera à renforcer les relations amicales qui existent entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne, conformément à l'esprit de collaboration entre les pays de l'Atlantique.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

BRENTANO.

Son Excellence M. Charles S. A. Ritchie,
Ambassadeur du Canada à Bonn.

* Cette lettre est un accusé de réception provisoire de la Note 1 ci-dessus.